

SCCUQ @

Septembre 2008 - numéro 56

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**
Le SCCUQ et la rentrée 2008 Page 1
- **ÉDITORIAL**
Dans quel état se retrouve l'UQAM à cette
rentrée 2008? Page 2
- **Nouvelles du CS du 18 juin** Page 4
- **Chargées et chargés de cours sur une
base annuelle 2008-2009** Page 4
- **Le 62^e congrès de la CSN**
Un bien beau congrès... Page 5
- **Le 62^e congrès de la CSN - Présentation
de la question de privilège** Page 6
- **Déclaration intersyndicale** Page 8
- **Le trop versé c'est quoi?** Page 9
- **Récipiendaires de la bourse de
perfectionnement long 2008-2009** Page 9
- **Départ à la retraite de Me April** Page 10
- **Merci à Saadia et à Chloé!** Page 10
- **Prix d'excellence en enseignement** Page 11
- **Pour nous joindre** Page 12

BIENVENUE AUX CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS!

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : 514 987-3495
Télécopieur : 514 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

LE SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UQAM (SCCUQ) ET LA RENTRÉE 2008

La rentrée universitaire représente pour les chargées et chargés de cours une période d'intenses activités. Nous nous affairons à mettre en marche les groupes cours, à apprivoiser la nouvelle convention collective, bref nous sommes individuellement et collectivement sollicités par le travail du temps présent. Il importe cependant de pouvoir remettre en perspective certaines données de la réalité des chargés de cours. Par devoir de mémoire, rappelons-nous que le SCCUQ est le plus ancien syndicat québécois d'enseignants universitaires à statut précaire, ayant obtenu son accréditation en 1978. C'est pourquoi nous soulignons notre trentième anniversaire cet automne.

Pour le SCCUQ, l'année universitaire 2008-2009 est déjà bien engagée. Dès le mois de mai, l'Assemblée générale a entériné à 94 % le renouvellement de notre convention collective, ce qui nous a permis de consolider nos conditions de travail, ce qui n'est pas rien dans le contexte de la crise actuelle à l'UQAM. De plus, en prolongement au travail intersyndical de l'année dernière, nous avons soumis et fait adopter un appui du Congrès de la CSN aux syndicats de l'UQAM. La défense pleine et entière des membres, dans le respect des conditions de travail négociées, demeure au cœur de la vie et de l'action syndicale.

Comme membre actif de la communauté universitaire de l'UQAM, les enjeux liés à la question du sous-financement des institutions universitaires nous concernent directement. Les difficultés du financement universitaire, si elles ne sont pas résolues adéquatement, menacent la capacité de notre université à remplir ses missions, particulièrement celle de l'enseignement. On ne saurait sous-estimer l'importance des conséquences sociales et économiques qui découlent du financement de l'enseignement supérieur. Les promesses répétées ont jusqu'à présent peu changé les difficiles conditions budgétaires de notre université. C'est pourquoi le SCCUQ et ses représentantes et représentants aux différentes instances de l'Université demeurent vigilants,

particulièrement dans la perspective d'un règlement de la crise de l'UQAM, par le biais d'un apport financier du gouvernement du Québec, ainsi qu'avec le projet de loi sur la gouvernance des universités que la ministre Courchesne entend soumettre à l'Assemblée nationale du Québec.

Rappelons-nous que les personnes chargées de cours assument un rôle clé dans la formation universitaire par leurs contributions à la qualité de l'enseignement et de la formation. La reconnaissance de cette contribution implique un travail syndical incessant afin d'améliorer nos conditions de travail. Les officières et les officiers du SCCUQ, avec l'appui de la secrétaire, sont au

travail pour s'assurer que la vie syndicale, fondée sur la participation des déléguées et délégués au Conseil syndical et des membres à l'Assemblée générale, puisse pleinement contribuer à la défense et à la promotion de nos intérêts.

Je tiens à remercier Saadia et Chloé qui ont successivement assumé avec efficacité le travail du secrétariat durant le congé de maternité de Violaine, laquelle est maintenant de retour parmi nous.

Bon trimestre d'automne à toutes et à tous!

GUY DUFRESNE
Président

ÉDITORIAL

DANS QUEL ÉTAT SE RETROUVE L'UQAM À CETTE RENTRÉE 2008?

La situation financière de l'UQAM n'est toujours pas réglée. Les rapports connus jusqu'ici, soit celui de PricewaterHouse Coopers¹ et du Vérificateur général du Québec², identifient clairement que l'UQAM n'est pas en mesure d'équilibrer son budget, ce qui pourrait compromettre sa mission.

Le rapport Ernst & Young n'est pas encore connu. Seule une présentation PowerPoint a été rendue publique³. Et nous sommes toujours en attente du rapport du Comité des sages. Le budget 2008-2009, présenté au Conseil d'administration en juin dernier, n'a reçu qu'une approbation conditionnelle. Il fait état d'un déficit de 26,8 M\$ pour 2008. La résorption du déficit, toujours à l'ordre du jour du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), se fait attendre.

Au début de septembre la firme Moody's réduisait de « stable » à « négative » la perspective associée à la cote de crédit attribuée à l'UQAM. Bien que techniquement on ne peut parler de décote, c'est tout de même un mauvais signal en provenance du milieu des affaires.

Des nuages obscurcissent encore la situation financière de l'UQAM. À l'exception de l'École des sciences de la gestion, l'UQAM connaît une baisse des effectifs étudiants. Cette baisse atteint près de 9 % en sciences et 4 % en sciences humaines. Dans l'ensemble, les forma-

tions professionnelles s'en tirent mieux que les autres. Or, toute la stratégie budgétaire de l'UQAM comptait sur une augmentation des effectifs étudiants.

Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives ne sont toujours pas conclues avec trois des quatre syndicats de l'UQAM. Tant le SPUQ, le SEUQAM que le SÉtuE demande des augmentations salariales. Le SPUQ revendique également une augmentation des effectifs du corps enseignant. Le règlement de ces négociations ne pourra qu'entraîner des déboursés considérables de la part de l'UQAM. Seul le SCCUQ a renégocié son contrat de travail à la satisfaction des deux parties.

Un bilan rapide de la situation nous amène à voir que l'UQAM n'est pas au bout de ses peines. Depuis un an, la direction a pris des mesures, parfois radicales, pour sortir l'UQAM de la crise financière. Vente de propriétés, réduction de personnel et fermetures de services, rationalisation de programmes, etc. Les mesures les « plus faciles » sont maintenant faites.

QUELLES OPTIONS DEMEURENT?

Du côté du personnel, les négociations collectives risquent de prendre une grande place dans les préoccupations des différents syndicats.

Chez les étudiantes et étudiants, la question de l'accessibilité financière aux études universitaires ne s'est pas réglée à leur satisfaction.

Les grèves partielles des trimestres d'automne et d'hiver derniers n'ont, à vrai dire, donné aucun résultat positif pour eux. Il semble que le mouvement étudiant est plus divisé que jamais. Les orientations « idéologiques » se cristallisent de plus en plus. Allons-nous assister à une reprise d'une mobilisation comme nous venons de connaître?

La communauté universitaire est donc placée face à un dilemme dont elle ne détient pas la solution. La question financière ne peut se résoudre sans une contribution considérable du MELS. Toutefois, toute intervention pour l'UQAM entraînera automatiquement des requêtes semblables des autres établissements d'enseignement universitaire qui, pour une bonne part, connaissent aussi des difficultés financières.

Il faut aussi préciser que le débat sur la gouvernance des universités fut enclenché à la

demande de la ministre Courchesne. Un premier pas dans une modification profonde du fonctionnement de l'Université s'est fait avec la nomination par Québec de quatre nouveaux membres au Conseil d'administration. Cela pourrait laisser présager une plus grande intervention de la part du gouvernement dans le fonctionnement de l'UQAM.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

¹ UQAM. *Rapport définitif sur la situation financière et le plan de redressement*. Le 4 mars 2008.

² *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal*. Partie II - principaux facteurs responsables des pertes de l'Université du Québec à Montréal. Juin 2008.

³ UQAM - *État de la situation*. 22 mai 2008.



Montréal, le 27 août 2008

Cher-e-s chargé-e-s de cours,

La rentrée universitaire est déjà derrière nous. Malheureusement, pour une deuxième année consécutive, ce retour dans l'institution que nous tous estimons, s'est fait dans un climat d'incertitude.

En effet, malgré un rapport du vérificateur général sans équivoque, le réinvestissement massif du gouvernement libéral se fait toujours attendre. Plusieurs collègues et étudiant-e-s se sont unis, l'année dernière, pour signifier haut et fort leur mécontentement face à cette situation inacceptable. La campagne *Moi, j'appuie l'UQAM*, forte de plus de 11 000 signatures, témoigne de la solidarité de la communauté UQAMienne et de notre volonté de faire cesser le sacage de notre institution. À cet égard, il faut souligner que les récentes nominations au conseil d'administration de l'UQAM ne laissent présager rien de bon.

C'est dans ce contexte difficile que nous, les employé-e-s étudiant-e-s de l'UQAM, entrerons en négociation de notre convention collective, puisqu'elle est échue depuis le 31 mai 2008. Nous entreprendrons, cet automne, une première ronde de négociation avec l'administration. Comme vous le savez probablement, les conditions de travail des employé-e-s étudiant-e-s de l'UQAM sont loin d'être idéales. L'UQAM devra, minimalement, égaler les conditions offertes dans les autres universités, sans quoi elle verra sa communauté étudiante migrer vers un climat académique plus clément.

Nous sollicitons donc votre appui, dans cette période cruciale pour la communauté universitaire de l'UQAM. Nous espérons vous voir nombreux soutenir vos collègues employé-e-s étudiant-e-s dans ce processus nouveau pour plusieurs d'entre nous et capital pour l'avenir de notre université.

Solidairement,
Eric Demers
Président par interim
SÉTUE Syndicat des Étudiant-e-s Employé-e-s de l'UQAM

NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUIN

Voici un résumé des principales décisions prises lors du dernier conseil syndical.

L'essentiel du conseil syndical a porté sur la situation de l'UQAM, notamment le budget et le Rapport du Vérificateur général du Québec. La récente convention collective a aussi fait l'objet de précisions.

SOLIDARITÉ

Des dons de solidarité ont été octroyés aux organismes suivants :

- 1 000 \$ à l'Association of Graduate Students Employed at McGill (AGSEM);
- 500 \$ au Syndicat des travailleurs Olympia, usine de découpe d'Olymel à Saint-Simon (CSN).

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS SUR UNE BASE ANNUELLE 2008-2009

Département	Personne chargée de cours nommée
Arts visuels et médiatiques	Mme Christine Faucher
Éducation et formation spécialisées	Mme Anik St-Pierre
Linguistique et didactique des langues	Mme Anne-Marie Benoit
Mathématiques	M. Hassan Younes
Sexologie	Mme Sylvie Pinsonneault

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi 10 octobre
13 h au DS-M425

LE 62^E CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN) UN BIEN BEAU CONGRÈS...

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX



Pour un beau congrès, ce fut un vrai beau congrès. Imaginez, une semaine à Québec dans le cadre du 400^e de la Ville, ce n'est pas rien. C'était beau, participer au 62^e congrès de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), passer toute la semaine du 12 mai dans une valse incessante d'activités. C'est dans l'immense salle du Centre des Congrès que cela s'est passé, avec une assistance technique fantastique : de nombreux écrans géants et des caméras omniprésentes pour saisir et souligner l'ampleur de l'événement et ainsi permettre aux participantes et aux participants de participer et de se voir participer. En prime, et sans aucun supplément, un congrès vert, minimum de papier, minimum de déchet et surtout l'absence de bouteilles d'eau, lesquelles étaient remplacées par des gourdes à remplissage multiple, bref tout ce qu'il fallait pour être pleinement moderne et actuel, en mettre plein la vue à toutes et à tous.

Imaginez, des invités internationaux, des spécialistes et des experts qui s'adressent, pendant des heures, aux militantes et aux militants des syndicats de la CSN, le tout en direct et sur tous les écrans, géants et standards. Et en prime, en quelque sorte, des saynètes et des sketches servant de rapports pour couvrir les trois dernières années d'activités de la CSN.

C'était beau, mais un peu court pour qui espère des bilans et des évaluations qui auraient pu éclairer l'adoption de nouvelles orientations.

Pensons à ces militantes et militants qui ont véritablement épluché le cahier des propositions soumises au Congrès, qui ont préparé des propositions d'amendements ou encore de nouvelles propositions. Ils ont sans doute trouvé que le 62^e congrès était bien beau, mais qu'il manquait de profondeur syndicale. Deux débats ont pourtant eu lieu sur le plancher du Congrès, celui concernant le litige opposant deux fédérations (un dossier complexe), et celui pour le moins étrange, voire étonnant, sur les statuts et règlements concernant les conditions d'éligibilité à l'Exécutif de la Centrale (un débat où le non-dit dominait) qui a créé pour le moins un certain malaise, si ce n'est un malaise certain.

Pour tout le reste, pas de discussion, d'échange ou de débat en atelier. Rien, si ce n'est l'emballage des derniers jours pour tenter de faire passer en vrac les propositions que l'appareil de la CSN considèrerait sans doute comme importantes, en oubliant les enjeux liés à l'éducation, sauf la question de privilège concernant l'UQAM. Il me semble pourtant qu'en matière d'orientations syndicales, ce que les militantes et les militants ont à dire est le préalable fondamental de toute définition, adoption et mise en oeuvre d'orientation réelle.

Le thème du Congrès « Oser au quotidien » aurait pu engendrer des discussions, des échanges et des débats entre les militantes et les militants de la CSN. Cela aurait pu faire de ce 62^e congrès un bon congrès. On a plutôt eu l'impression d'assister à un congrès « Son et lumière ».

GUY DUFRESNE
Président

62^E CONGRÈS DE LA CSN

PRÉSENTATION DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE EN APPUI AUX SYNDICATS DE L'UQAM

Guy Dufresne président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM

Madame la Présidente, camarades délégués,

Je m'adresse à vous à titre de porte-parole de l'intersyndicale de l'UQAM. Notre intersyndicale regroupe les quatre syndicats de l'université, deux de la FTQ et deux de la CSN. Il s'agit du Syndicat des employés étudiants, à l'Alliance de la fonction publique du Canada, du Syndicat des employés de soutien du Syndicat canadien de la fonction publique, du Syndicat des professeurs membre de la Fédération des professionnels et de mon syndicat, celui des chargées, chargés de cours, membre de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec. C'est ensemble et dans le respect de l'autonomie de chacun que nous défendons l'UQAM.

L'Université du Québec à Montréal est la plus grande université publique francophone du Québec. L'UQAM est le fruit d'un grand projet : celui de l'*accessibilité* des Québécois francophones à l'enseignement supérieur. Elle fut construite à une époque pas si lointaine où l'accès à l'éducation n'était qu'un rêve inaccessible pour plusieurs. C'est pour pallier cette injustice que la communauté uqamienne se dévoue depuis ses débuts, et c'est pour défendre l'UQAM, comme pièce maîtresse de l'accessibilité à une éducation de qualité, que nous nous adressons à vous aujourd'hui. De nos jours, encore, la majorité des étudiantes et des étudiants de l'UQAM représentant la première génération d'universitaires de leur famille.

L'UQAM a répondu à toutes ces attentes : ses étudiants sont largement issus des classes populaires et de milieux moins scolarisés; près de la moitié étudie à temps partiel et les femmes y sont majoritaires. Démocratique par sa mission d'accessibilité, notre université l'est également par les principes de gouvernance qui inspirent son organisation et son fonctionnement depuis sa naissance. Ceux-ci relèvent d'une volonté d'assurer l'autogestion et la cogestion, à la base de l'ins-

titution, aussi bien que la représentation et la participation, à son sommet; et ce, dans un esprit général de collégialité.

Sa mission. L'UQAM l'a réalisé à bout de bras. C'est l'université qui compte le plus grand nombre d'étudiants au Québec, mais c'est la plus pauvre. Elle l'est, d'ailleurs, depuis ses débuts, puisqu'elle n'a jamais reçu les moyens financiers adéquats de sa mission.

Même si la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport ne veut pas en entendre parler, c'est le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur qui est à la source des problèmes de l'UQAM. Il est aussi la cause du déficit affiché par toutes les universités de la province.

Dans un contexte où les autorités gouvernementales semblent déterminées à ignorer le sens, le rôle et la contribution des universités à la société québécoise, résoudre la crise de l'UQAM exige de résoudre le problème du sous-financement de l'enseignement supérieur. Une société qui ne soigne pas ses institutions d'enseignement supérieur, cégeps et universités, est une société qui compromet son avenir. Madame la Présidente, la solution n'est pas dans la suppression d'emplois, ni dans les réductions massives des conditions de travail, d'enseignement et d'études.

L'UQAM est une pièce maîtresse de l'accessibilité aux études postsecondaires et doit le demeurer. Elle a toujours accueilli des gens qui en étaient exclus, comme elle a toujours contribué aux analyses et aux actions des groupes communautaires et syndicaux, ainsi qu'au développement de la société québécoise. C'est pourquoi nous demandons un financement nécessaire et adéquat pour la préservation et le développement de la plus grande université publique francophone du Québec, l'UQAM, avec l'appui de la CSN.

QUESTION DE PRIVILÈGE SOUMISE PAR LE SYNDICAT DES CHARGÉ-ES DE COURS DE L'UQAM ET LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM

Appui aux syndicats de l'UQAM

Attendu les difficultés financières de l'UQAM attribuables au sous-financement chronique de l'enseignement supérieur;

Attendu les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport envers la direction actuelle de l'UQAM dont l'obligation de compressions budgétaires majeures;

Attendu que le personnel de l'UQAM n'est en aucune façon responsable de la situation et a dénoncé les risques de la dérive immobilière;

Attendu que les problèmes financiers en lien avec les investissements immobiliers ne doivent pas affecter les conditions de travail;

Attendu la nécessité de préserver l'intégrité du patrimoine académique de l'UQAM en matière d'enseignement, de recherche et de création ainsi que de service aux collectivités;

Attendu que l'intégrité du patrimoine académique passe, en bonne partie, par le maintien et l'amélioration des conditions de travail et d'études;

Attendu l'importance de la contribution de l'UQAM à la société québécoise, université publique francophone, en matière d'accessibilité à une formation de qualité;

Il est proposé par Guy Dufresne appuyé par Michèle Nevert

Que le 62^e Congrès exige du gouvernement du Québec le financement nécessaire et adéquat de l'UQAM afin que celle-ci assume pleinement sa mission d'université publique francophone fondée sur l'accessibilité et une formation de qualité;

Que le 62^e Congrès affirme la nécessité de maintenir une gouvernance collégiale à l'UQAM;

Que le 62^e Congrès appuie les démarches des syndicats de l'UQAM pour le respect intégral de leurs conditions de travail.

Adopté à l'unanimité

DÉCLARATION INTERSYNDICALE

RÉACTION AU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC CONCERNANT LA VÉRIFICATION PARTICULIÈRE MENÉE AUPRÈS DE L'UQAM

Les quatre syndicats de l'UQAM reçoivent avec satisfaction le Rapport du Vérificateur général du Québec. Nous acquiesçons à l'identification des grands facteurs à l'origine de la situation financière catastrophique dans laquelle notre Université se retrouve aujourd'hui.

À la lumière du Rapport, il apparaît que la responsabilité de l'ancien recteur, de son vice-recteur aux Affaires administratives et du directeur des Investissements est indéniable, et s'il y a matière à poursuite, le dossier doit suivre son cours. Si leur responsabilité est indéniable, pour autant, elle n'est pas exclusive, car c'est toute la chaîne d'approbation et de contrôle budgétaire des projets immobiliers de l'UQAM qui a failli à la tâche.

Au premier chef, le Conseil d'administration de l'UQAM et, plus encore, son Comité de vérification qui « n'a tenu aucune réunion portant sur les projets immobiliers entre l'automne 2003 et l'automne 2006 ». On comprendrait mal, au lendemain du verdict sans appel du Vérificateur général, que les membres de ce Comité encore en poste aujourd'hui le demeurent, alors que leur tâche était précisément de vérifier périodiquement l'état de l'évolution des grandes enveloppes budgétaires de l'UQAM.

Au-delà de l'UQAM, le rapport du Vérificateur général pointe de façon explicite la responsabilité du siège social de l'UQ et de l'Assemblée des gouverneurs. Manifestement, ces deux instances ont fait gravement défaut à leur responsabilité statutaire d'examiner avec rigueur les projets d'envergure que l'UQAM leur a demandé d'approuver. Comme, depuis la mise au jour de la dérive immobilière, l'Université du Québec n'a été, de surcroît, d'aucun soutien pour l'UQAM, le retrait de notre Université du réseau de l'UQ nous apparaît aujourd'hui d'une nécessité absolue. Dorénavant, le seul interlocuteur pour l'UQAM, c'est le gouvernement du Québec et son ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À cet égard, après avoir rappelé que le MELS doit s'assurer que les universités disposent d'un parc immobilier conforme à leurs activités d'enseignement, le Vérificateur général relève avec justesse l'absence de règles adéquates du Ministère pour leurs projets immobiliers. Tel que souligné dans le rapport, le MELS manque de critères pertinents et prévisibles et de mesures d'accompagnement pour la gestion des projets immobiliers. En outre, il ne fait pas de suivi rigoureux de leur situation financière.

Tout en partageant cette analyse, nous faisons le constat, pour notre part, que depuis plusieurs années

le Ministère contraint les universités à financer autrement que par ses subventions le développement de leurs projets immobiliers. Par l'intermédiaire de l'émission d'obligations ou du partenariat public-privé, le montage financier est devenu un paravent, ensuite une mode et plus récemment un château de cartes. Dans le cas de l'UQAM, celui-ci s'est écroulé. En novembre dernier, le Vérificateur général avait d'ailleurs conclu, dans la première partie de son Rapport, à l'impossibilité pour l'UQAM de se sortir seule de la crise financière liée au dérapage de ses projets immobiliers « tout en respectant sa mission d'enseignement et de recherche ».

C'est pourquoi, nous continuons à réclamer le retrait – annoncé il y a près de neuf mois, mais toujours pas réalisé – de l'îlot Voyageur et de sa facture du périmètre financier de l'UQAM, ainsi que le paiement du Complexe des sciences terminé depuis deux ans. Le Ministère doit enfin procéder sans plus tarder au versement des subventions conditionnelles et des frais d'intérêts engendrés par les emprunts. Selon le budget actuel de l'UQAM, le déficit de fonctionnement est de moins d'un million de dollars, et pourtant 65 millions sont encore retenus en attendant l'équilibre!

La dérive immobilière de l'UQAM a été engendrée par le sous-financement chronique que subit notre Université depuis des années et le déficit d'espace, causé pour sa part par le développement soutenu des activités d'enseignement et de recherche. Ainsi, seul un réinvestissement public massif et une gouvernance à la collégialité renforcée sauront permettre à l'UQAM de se développer et de fonctionner adéquatement afin de se sortir du borbier dans lequel on la maintient depuis des mois.

En terminant, les quatre syndicats de l'UQAM notent également avec satisfaction que la direction actuelle de l'UQAM reconnaît enfin, dans ses commentaires au Rapport du Vérificateur général, que : « les étudiants, les professeurs, les chargés de cours, les employés et les cadres de l'UQAM ne sauraient être punis pour les erreurs commises par d'autres et des faits et gestes sur lesquels ils n'avaient aucune prise. Au nom de la justice et du fait qu'ils constituent les oeuvres vives de l'université, ils doivent être tenus indemnes des conséquences financières de ce qu'on a appelé la dérive immobilière de l'UQAM ».

La communauté de l'UQAM n'a pas à payer : nous le clamons depuis le début de la crise. La justice et l'équité sont ce que nous n'avons eu de cesse de revendiquer.

Jeudi 5 juin 2008

LE TROP VERSÉ C'EST QUOI?

Pour plusieurs, la rémunération reçue ce n'est jamais assez. Mais cette attitude n'est peut-être pas la meilleure lorsque l'employeur fait une erreur et que la personne chargée de cours reçoit un trop versé. En fait, une telle erreur entraîne de la part de l'Université une demande de remboursement. Si la somme s'avère élevée, même si cette erreur n'est pas le fait de la personne salariée, l'Université initie un processus pour recouvrer le trop versé. Évidemment, pour la personne tenue au remboursement, cela n'est pas une situation agréable, surtout si elle a dépensé les « sous ». La situation des personnes chargées de cours peut se complexifier du fait qu'elles peuvent aussi avoir d'autres contrats de travail avec l'Université (agents de recherche, auxiliaires d'enseignement...) et que des erreurs administratives peuvent quelques fois survenir. La personne qui a reçu un trop versé se trouve dans une situation d'enrichissement sans cause et l'erreur de l'employeur ne peut servir de motif pour éviter de rembourser celui-ci.

Il est important de toujours vérifier son relevé de paie disponible sur le site du Service du personnel enseignant. Si vous constatez une erreur, il faut sans tarder aviser le service de la paie afin de la corriger. Lorsqu'une erreur se produit sur la paie d'une personne chargée de cours, l'Université doit, selon la clause 24.03 de

la convention collective, s'entendre avec cette personne et une personne représentant le Syndicat sur les modalités de ce remboursement. Il est important de communiquer avec nous, car il peut arriver que le service de la paie communique directement avec vous sans nécessairement nous aviser. Selon le montant réclamé et le calendrier de remboursement, ceci peut avoir des effets imprévus et des incidences fiscales. Toutefois, selon la clause 24.02 :

En cas d'erreur de dix dollars (10 \$) et plus sur la paie, imputable à l'Université, celle-ci effectue ce remboursement dans le jour ouvrable suivant la demande de la personne chargée de cours. En cas d'erreur de moins de dix dollars (10 \$) sur la paie, l'Université effectue ce remboursement sur la paie qui suit.

Si nous intervenons sur ce sujet dans le journal syndical, c'est que nous avons eu connaissance de situations où des personnes chargées de cours furent obligées de rembourser des montants considérables. L'erreur sur la paie se transforme dans ces cas en situation pénible sur le plan financier. Il faut demeurer attentif et toujours consulter son relevé de paie.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

RÉCIPIENDAIRES DE LA BOURSE DE PERFECTIONNEMENT LONG POUR L'ANNÉE 2008-2009

6 charges de cours

Lynn Bannon
Département d'histoire de l'art

Marjolaine Béland
École des médias

Hélène Bonin
École des arts visuels et médiatiques

Ivan Constantineau
Département de mathématiques

Francisco Goire
École de langue

Thierry Lapointe
Département de science politique

Jean Régnier
Département de sociologie

3 charges de cours

Marie-Aimée Cliche
Département d'histoire

Patricia Gauvin
École des arts visuels et médiatiques

Cédric Lamathe
Département de mathématiques

Francis Tremblay
Département d'études littéraires

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

DÉPART À LA RETRAITE DE ME HUGUETTE APRIL DIRECTRICE DU SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

La nouvelle du départ à la retraite a commencé à filtrer lors des échanges engagés à l'occasion du renouvellement de la convention collective au printemps dernier. La confirmation de son départ a eu lieu un peu plus tard en juin.

J'ai fait la connaissance de Me April, alors qu'elle commençait sa carrière à l'UQAM, lors de la négociation de notre convention collective de 1983. C'est à titre de directrice du Service des relations professionnelles depuis 1997 que Me April a mené les quatre dernières négociations. Les débats et les désaccords sont apparus à différentes occasions, avec parfois un ton élevé de part et d'autre, mais Me April a su, durant toutes ces années, traiter et discuter avec respect de nos problématiques et être ouverte aux changements. Sans en faire une liste exhaustive, je me dois de mentionner son apport à certaines avancées de notre convention collective dont :

- l'échelle salariale incluant les augmentations salariales qui ont suivi;
- la prime de départ à la retraite;
- la refonte de la procédure à suivre lors de cours nouveaux ou cours modifiés en regard du maintien des compétences reconnues ou des exigences de qualification reconnues;
- l'augmentation importante du budget de l'intégration.

De plus, le processus qui a mené récemment au renouvellement de la convention collective avant son terme n'aurait été possible sans la relation de confiance établie depuis plusieurs années entre Me April et les membres de l'équipe syndicale. Enfin, cette contribution s'est également fait ressentir entre les renouvellements de convention, et ce, sur de multiples dossiers de toute nature.

Par ses habiletés et compétences comme négociatrice, ou lors de la gestion de dossiers spécifiques, elle a contribué au maintien de la « paix industrielle », et ce, de manière appréciable. Tous les représentants syndicaux du SCCUQ ont pu apprécier sa rigueur, son énergie et son dévouement au travail, sa disponibilité, le respect de ses engagements et son professionnalisme.

Par cet article, qui ne prétend pas couvrir la totalité du travail de Me April, je veux rendre hommage à sa contribution à l'amélioration des conditions de travail des personnes chargées de cours. Au nom du Syndicat, je souhaite à Me Huguette April une très belle retraite bien méritée.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

MERCI À SAADIA ET À CHLOÉ!

Lors du congé de maternité de notre secrétaire Violaine Gasse, le Syndicat a pu compter, coup sur coup, sur les talents, les compétences et l'amabilité de deux adorables personnes qui ont agi à titre de secrétaire remplaçante. D'abord, on se souviendra de Saadia Chellik, qui dès octobre 2007 et jusqu'à juin 2008, a assumé le remplacement de Violaine et ce, avec brio. Saadia poursuit actuellement sa carrière à la Ville de Montréal et nous envoie de ses nouvelles régulièrement.

Un grand merci à toi, Saadia et bonne chance dans tes nouvelles fonctions!

À la suite du départ de Saadia, le Syndicat a pu compter sur les talents et la grande débrouillar-

dise de Chloé Dansereau-Bordeleau qui a assumé le remplacement de Violaine jusqu'à son retour le 25 août 2008. Chloé complète présentement un baccalauréat en sciences juridiques à l'UQAM.

Merci beaucoup Chloé et franc succès dans tes études!

Enfin, c'est avec une grande joie que l'équipe du SCCUQ accueille le retour de Violaine, aujourd'hui maman d'une magnifique petite fille de dix mois, Adélaïde.

HÉLÈNE BELLEY

Secrétaire générale

PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES À MICHEL ADÈS

Pour la première fois de son histoire, la Faculté des sciences a remis un prix d'excellence en enseignement à un chargé de cours, lors de sa Collation annuelle des grades du 6 juin dernier. Michel Adès, chargé de cours au Département de mathématiques depuis 28 ans, est le lauréat de ce prix pour l'année 2007-2008.

Michel Adès enseigne un large éventail de cours, incluant entre autres des cours de probabilités et de statistique au premier cycle, de même qu'un cours de calcul stochastique appliqué à la maîtrise en finance appliquée, à l'invitation du professeur Claude Pichet. Selon Robert Bédard, directeur du Département de mathématiques de 2004 à 2007, Michel Adès est l'un des meilleurs enseignants du Département. « Pour être en mesure de bien traiter des probabilités, il faut d'excellentes qualités de pédagogue, le sujet étant pour certains aspects paradoxal, a commenté M. Bédard. Il est nécessaire de présenter plusieurs exemples, d'utiliser des stratégies appropriées pour bien développer l'intuition du sujet chez les étudiants. Michel Adès a toujours bien réussi cette dure mission. Il sait communiquer sa passion aux étudiants. »

Michel Adès est également reconnu pour son dévouement auprès de ses étudiantes et étudiants, son humour et son humanisme. Il a reçu de nombreux témoignages à ce sujet. Lors de la réception de son prix, il a déclaré : « Je dédie ce prix d'excellence en enseignement à la jeunesse et à l'espérance! »

À titre de professeur associé au Département, Michel Adès a également eu l'occasion de codiriger avec son collègue Matthieu Dufour deux mémoires de maîtrise. Parallèlement à ses activités d'enseignement et d'encadrement d'étudiants, Michel Adès est aussi actif en recherche. Il a obtenu une subvention du CRSNG pour des recherches en statistique - subvention qu'il a partagée avec des étudiants aux cycles supérieurs. Il compte également à son actif plusieurs publications et collaborations de recherche.

« J'ai beaucoup de plaisir à enseigner les mathématiques et c'est une joie d'aller en classe rencontrer les jeunes, a-t-il déclaré. Il est aussi important pour moi de transmettre la matière



Photo : Julie Martineau, UQAM

de façon rigoureuse, tout en donnant le goût des mathématiques aux étudiants, en les incitant à l'excellence, à fouiller, à poser des questions. Je m'efforce aussi d'être fidèle à l'histoire des mathématiques, d'expliquer aux étudiants comment naissent les idées mathématiques. »

(Information provenant du site de l'UQAM)

5 à 7 syndical

**Vous êtes chaleureusement invitées, invités
aux 5 à 7 du SCCUQ**

**Musique, croustilles, bière, fromage,
vin et jus vous y attendent.**

**Soyez au rendez-vous tous les mercredis
dès le 17 septembre au A-R542**

Venez en grand nombre!

Comité mobilisation-intégration

POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514 987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514 987-8475

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES NOUVELLES HEURES DE BUREAU DU SECRÉTARIAT DU SCCUQ SONT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H ET DE 13 H À 17 H. TOUTEFOIS, LE VENDREDI IL VOUS SERA POSSIBLE DE JOINDRE DIRECTEMENT LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SYNDICALE À LEUR POSTE TÉLÉPHONIQUE RESPECTIF.

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 514 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Bernard Dansereau, vice-président à l'information Hélène Belley, secrétaire générale Marie Bouvier, trésorière	6644# 2794# 6741# 3180# 2793# 6876# 3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Jean-François Tremblay	2789# 4886# 3536#
Comité mobilisation-intégration Zakaria EL-Mrabet Christiane Malet Louise Samson	5609# 8272# 2791#
Secrétariat Violaine Gasse	3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :